COMMUNE DE BEAUCHASTEL

Date de convocation : 23/07/2025
Conseillers en exercice : 19
Présents : 13
Votants : 17

Le 30 juillet 2025 à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Madame Karine TAKES, Maire.

Etaient présents : Karine TAKES, Frédérique CHAMP, Éric SEIGNOBOS, Nadège BESSON, Rémi LE CORRE, Jessica FEREYRE, Jean-Marie GERARD, Frédéric CAENEVET, Jean-Marc BRESSON, Françoise FEROUSSIER, Bastien GAUDEVIN, Frédéric MOYNE, Valérie HENRY.

Absents représentés : Frédérik JAVELAS donne pouvoir à Éric SEIGNOBOS, Sandrine DORNE donne pouvoir à Karine TAKES, Joseph OJEIL donne pouvoir à Rémi Le CORRE, Christelle BUSSET donne pouvoir à Frédérique CHAMP.

Absents : Lydie DEPUYDT, Véronique BUTTEZ.

Secrétaire de séance : Frédérique CHAMP.

Liste des délibérations examinées

N°	Objet	Vote
2025/10	Autorisation de signature d'un bail professionnel	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/11	Fixation loyer logement communal	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/12	Admission en non-valeur des créances irrécouvrables	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/13	Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche)	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/14	Convention de superposition d'affectation n°16010 OD CNR	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/15	Convention de mise à disposition pour implantation d'un poste de distribution publique constitutive de droits réels ENEDIS	ADOPTEE PAR 17 VOX POUR
2025/16	Convention de servitudes ENEDIS	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/17	Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2025	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR
2025/18	Cession de parcelle AE1316 à Habitat Dauphinois	ADOPTEE PAR 16 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE, 1 ABSTENTION (F. MOYNE)
2025/19	Autorisation signature des 6 lots pour le réaménagement des services techniques	ADOPTEE PAR 17 VOIX POUR

Synthèse Décision du Maire n°2025-01 : Décision budgétaire modificative portant un virement de crédit

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5217-10-6,

Vu la délibération n° 2023/28 du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu la délibération n° 2023/28 du conseil municipal en date du 4 juillet 2023 autorisant le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans les limites de 7.5 % en fonctionnement et investissement,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de chapitre à chapitre sur le budget de la commune 2025,

Considérant que les crédits votés à l'article 2135 opération 78 équipements sportifs sont insuffisants pour procéder au paiement des factures, il convient d'abonder l'article 2135 opération 78 par des crédits disponibles à l'article 2041512 SDIS Caserne La Voulte,

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédit entre articles et opérations,

Mme le Maire décide d'autoriser les virements de crédits nécessaires.